



Assemblée Générale statutaire F.B.F.P. –(date)

..... (lieu)

..... (adresse)

PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Le membre effectif est représenté par son Président ou son Secrétaire. Ils peuvent donner, ensemble, procuration à un membre de leur club qui ne peut pas faire partie du Conseil d'Administration Fédéral.
- Tout club peut se faire représenter par un autre club. Celui-ci sera porteur d'une procuration signée par le Président **ET** le Secrétaire du club représenté. Un club ne peut posséder plus d'une procuration (modèle ci-dessous).
- Les représentants des clubs sont invités à se munir de leur licence qui leur sera demandée lors de l'inscription.

PROCURATION

Nous soussignés....., Président
....., Secrétaire du club
..... (matricule + nom du club)

donnons procuration pour les points repris à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Statutaire de la Fédération Belge Francophone de Pétanque.

du/...../20.... (date) à(lieu).

(Nom, prénom et n° de licence)

.....

Fait àle/.../20....

Le Président

Le Secrétaire